



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1140) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE LOUDIÈRES A LA
SOCIÉTÉ «KAPECHA ATELIERS», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-466
EN DATE DU 24 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de la Société du « Kapecha Ateliers » représentée par son président Monsieur Richard PERRON, dont le siège est situé 5 rue de Constantinople, 75008 Paris, d'organiser des répétitions dans la salle Loudières, le 15 décembre de 9h00 à 16h45, le 20 décembre de 9h00 à 17h30 et le 21 décembre 2025 de 9h30 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Société du « Kapecha Ateliers » représentée par son président Monsieur Richard PERRON, dont le siège est situé 5 rue de Constantinople, 75008 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 640,09 € TTC (six-cent-quarante euros et neuf centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Loudières, le 15 décembre de 9h00 à 16h45, le 20 décembre de 9h00 à 17h30 et le 21 décembre 2025 de 9h30 à 17h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251224-lmc1H13770H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/12/2025
Date de Publication : 24/12/2025